CONCOURS INTERNE D'INGÉNIEUR EN CHEF TERRITORIAL

SESSION 2011

Analyse d'un document

Option : Systèmes d'information et de communication

EPREUVE N°14

Durée : 4 h
Coefficient : 4

<u>SUJET</u> :

Le département des Côtes du Sud a la responsabilité de construction et d'entretien d'un parc de 150 collèges. A ce titre, il a la charge des dépenses liées à l'équipement informatique et audiovisuel. L'exécutif départemental, sous l'impulsion de son président, souhaite entamer une nouvelle phase dans le déploiement des outils au service de la pratique pédagogique, et contribuer ainsi à la réussite de chaque collégien.

L'équipement est principalement composé de classes pupitres, par ailleurs vieillissantes. L'objectif est ici d'atteindre rapidement un équipement moyen de 150 postes de travail par collège. Le fonctionnement en classe pupitre est aujourd'hui dépassé et il s'agit de constituer un véritable système d'information des collèges et pour cela :

- **de proposer un environnement de travail adapté à l'élève autour d'un poste de travail et de logiciels pédagogiques, constituant ainsi un véritable « cartable électronique » ;**
- **de mettre en réseau les élèves, leurs professeurs et les familles, soit potentiellement 200 000 utilisateurs pour l'ENT ;**
- **de câbler l'ensemble des salles de classes et les relier à Internet ;**
- **de compléter l'équipement des classes de tableaux interactifs et périphériques divers à disposition de l'enseignant.**

Le département étant composé de nombreuses communes rurales, le développement du haut débit et le raccordement des collèges pourra faire l'objet d'études complémentaires.

Le directeur général vous confie la responsabilité de ce projet.

QUESTION 1

Dans un premier temps, il vous est demandé de rédiger un compte rendu critique de l'analyse du dossier sur les enjeux, les opportunités et les risques de ce projet.

QUESTION 2

Puis dans un second temps, vous présenterez des propositions sur :

- **les axes prioritaires de développement de cette politique, en particulier sur le lien avec la communauté éducative ;**
- **les impacts budgétaires, organisationnels et humains ;**
- **les modes de gestion et leur contractualisation (politique d'acquisition, de maintenance, de support) ;**
- **les possibilités de mutualisation.**

Barème de notation :

- **Compte rendu critique de l'analyse : 8 points**
- **Orientations prospectives : 10 points**
- **Lisibilité et cohérence du document : 2 points**

DOCUMENTS JOINTS

Document n°1	Les espaces numériques de travail	**Page 3**
Document n°2	Contexte du CGDCS	**Page 17**
Document n°3	Le conseil général de bouches du Rhône	**Page 18**
Document n°4	Le conseil général de Haute Garonne	**Page 19**
Document n°5	Le conseil général de l'Isère	**Page 20**
Document n°6	Le conseil général du Rhône	**Page 21**
Document n°7	Le conseil régional d'Ile de France	**Page 22**
Document n°8	Rapport sur la contribution des nouvelles technologies à la modernisation du système éducatif (extraits)	**Page 23**
Document n°9	Référentiel matériel et organisation	**Page 35**

NOTA :

- 2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- **Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies** : pas de signature (signature à apposer uniquement dans le coin gommé de la copie à rabattre) ou nom, grade, même fictifs. Seuls la date du concours et le destinataire, (celui-ci est clairement identifié dans l'énoncé du sujet) sont à porter sur la copie.
- Les épreuves sont d'une durée limitée. Aucun brouillon ne sera accepté, la gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.
- Lorsque les renvois et annotations en bas d'une page ou à la fin d'un document ne sont pas joints au sujet, c'est qu'ils ne sont pas indispensables.